



26^e FESTIVAL DU PREMIER COURT-MÉTRAGE DE PONTAULT-COMBAULT (Seine & Marne)



**Les 11 & 12
octobre 2025**

62, avenue de la République
77340 PONTAULT-COMBAULT
Tél : 01.64.43.03.91

Président :
Alain BOULY
06.60.05.66.92 ou baille@wanadoo.fr

Nous contacter :
apollo77340@gmail.com

RÈGLEMENT INSCRIPTION

La participation à la compétition implique l'adhésion pleine et entière au présent règlement.

En cas de problème majeur, l'Association Apollo+ se réserve le droit d'annuler la compétition.

Pour venir de Paris à Pontault-Combault :

- RER E / Direction Tournan-en-Brie / Descendre à Émerainville - Pontault-Combault
- Autoroute A4 / Porte de Bercy puis Sortie N 104 (Émerainville - Pontault-Combault)
Sortir à Pontault-Combault - Gare

Article 1 – Présence du réalisateur ou de la réalisatrice

La présence du réalisateur ou de la réalisatrice est requise le **dimanche 12 octobre 2025**. En cas d'indisponibilité, un représentant dûment autorisé devra les remplacer.

Pour les films sélectionnés, les réalisateurs pourront bénéficier, après accord préalable des organisations,

- d'une participation aux frais de transport, sous certaines conditions ;
- d'un hébergement chez l'habitant.

Article 2 – Dates et lieu du festival

Le festival se tiendra du **samedi 11 au dimanche 12 octobre 2025** au **Cinéma Apollo**, situé au **62, avenue de la République, 77340 PONTAULT-COMBAULT**.

Article 3 – Catégories et supports requis

Cette compétition se divise en deux sections :

- **Fiction** (prises de vues réelles), avec deux sous-catégories : **Comédie** et **Émotion**.
- **Animation**.

Supports obligatoires :

- **DCP** (pour la projection en salle)
- **MP4** (pour la bande annonce du festival).

⚠ Important : Le **DCP** est obligatoire pour que le film soit projeté lors de la compétition. **Si le DCP n'est pas reçu au 15 septembre 2025, la participation du film à la compétition sera annulée.**

Les projections de films ne donneront droit à aucune rémunération ou indemnisation.

- **Date limite de dépôt du DCP** : **15 septembre 2025**.
- Durée maximale des films : **15 minutes**, générique compris.
- Compétition strictement réservée aux **premiers films réalisés en 2024 ou 2025**.

Article 4 – Langue des films

Tous les films doivent être en **français** ou **sous-titrés en français**, sans sous-titres étrangers sauf nécessité.

Article 5 – Jurys

Les films seront jugés par des jurys composés de professionnels du cinéma, de la culture, ainsi que de représentants du Centre Photographique d'Ile-de-France et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Article 6 – Inscriptions

La période d'inscription est uniquement disponible sur la plateforme www.filmfestplatform.com et est ouverte du **15 décembre 2024 au 10 juin 2025**.

Article 7 – Communication des résultats

Les films retenus pour concourir seront annoncés à partir du **10 juillet 2025**.

Article 8 – Prix décernés

- **Grand Prix Sélection Fiction** : 1 500 € TTC
- **Grand Prix Sélection Animation** : 1 500 € TTC
- **Prix Jeunesse du Conseil Départemental de Seine-et-Marne** : Projection du film pour les collégiens inscrits au dispositif « Collège au Cinéma ».
- **Prix des Lycéens**
- **Prix Belle Image**
- **Prix du C.P.I.F (Centre photographique d'Ile-de-France)**
- **Prix du Rotary Club**
- **Prix Génération Séniors**
- **Prix Pierre Étaix**
- **Prix du public**

Dotation attribuée à titre de soutien professionnel, destinée à être utilisée pour l'aboutissement ou le développement du prochain projet cinématographique du réalisateur primé.

La remise des prix est conditionnée à la présence d'un(e) représentant(e) de l'équipe de film.

Article 9 – Acceptation du règlement

En soumettant un film au Festival du 1^{er} Court Métrage, chaque participant s'engage à respecter toutes les règles énoncées dans le présent règlement.

Article 10 – Signature et engagement

Tous les participants doivent retourner ce règlement dûment signé, confirmant ainsi leur acceptation des conditions de participation au festival.

Article 11 – Modalités de retour du règlement

Le règlement signé doit être retourné dans les délais impartis par voie électronique ou postale. Un défaut de retour entraînera la disqualification du film.

Nom du participant : _____

Date : _____

Signature :

Merci de bien vouloir retourner ce règlement dûment signé, confirmant ainsi votre engagement et votre acceptation des conditions de participation au Festival du 1er Court Métrage de Pontault-Combault.